

Image not found or type unknown



Pret au crédit sur la consommation

Par **CARABIN**, le **03/02/2009** à **18:14**

mon ex-marie a fait un crédit sur la consommation a mon nom avec mes papier sans que je le sache, quand nous étions marié on posséder un compte commun, je suis divorcé depuis 20 ans et voila que 20 ans après l'organisme me réclamme le montant unprumter, suis-je obligé de rembourser cette somme 20 ans après??